Communiqué de l'Association des Médecins Spécialistes d'Indre et Loire

Les médecins spécialistes réunis au cours de l'Assemblée Générale de l'AMSIL du 22/01/2002

- constatant le blocage de leurs honoraires depuis 1995
- et soucieux de maintenir une médecine de qualité dont les exigences sont de plus en plus importantes

ont décidé une majoration de leurs honoraires.

En l'absence d'accord avec les caisses d'assurance maladie, le montant remboursé par celles-ci reste actuellement inchangé.

Les médecins spécialistes concernés apporteront à leurs patients toute précision utile.